

domaine Sciences Humaines et Sociales mention Géographie & Aménagement parcours Valorisation du patrimoine et développement territorial

RNCP19258 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	341, 121g, 121
Code(s) ROME	A1204, K1802, M1808, G1102
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le professionnel de l'aménagement et de la gestion des territoires favorise la valorisation du patrimoine et le développement territorial. Généraliste, il se définit comme un professionnel ayant une vision transversale du développement d'un territoire rural, urbain, périurbain, laquelle s'inscrit nécessairement dans une perspective globale et de long terme. Connaissant à la fois ces milieux et les divers patrimoines naturels, bâtis, paysager, il participe à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale du développement et de dynamisation d'un territoire en intégrant les logiques économiques, sociales et environnementales. Interface entre les élus et les acteurs locaux, il facilite le travail partenarial, suscite la participation des habitants et met en réseau des compétences diverses.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ce professionnel de la valorisation du patrimoine et du développement territorial est capable de :

- identifier les ressources patrimoniales à l'échelle des territoires : patrimoine rural, archéologique, ethnographique, milieux naturels et paysagers, architecture religieuse romane, parcs et jardins,
- réaliser un diagnostic territorial : gouvernance et institutions, population, activités économiques, qualité environnementale, évaluer l'intérêt du patrimoine, réaliser des cartes et graphiques pour faciliter les informations et aider les décideurs,
- identifier les enjeux en matière de développement sur un territoire,
- formuler une problématique générale sur un thème précis et construire un argumentaire démonstratif,
- réaliser des enquêtes par questionnaire et par entretien et traiter les résultats,
- rechercher et sélectionner les sources appropriées : archives, etc,
- mobiliser les énergies, animer et gérer un groupe autour d'un projet de développement territorial,
- communiquer : concevoir, réaliser et diffuser un message,
- accueillir, guider et échanger en anglais avec divers publics et des partenaires européens.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés peuvent exercer leur métier dans le secteur de l'aménagement et de la gestion des territoires : gestion environnementale, aménagement des territoires, développement territorial et développement durable dans le domaine public et privé comme :

Fonction publique : Secrétariats généraux pour les affaires régionales, les directions départementales des territoires etc.

Fonction publique territoriale : conseils régionaux et départementaux, mairies, communautés de communes, syndicats intercommunaux, pays, etc.

Secteur privé : chambres consulaires, associations (office de tourisme, protection environnement...), bureaux d'étude, entrepreneurs ruraux etc.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ces diplômés et futurs professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

- animateur territorial
- assistant de développement local,
- agent de développement territorial, de pays...
- chargé de mission thématique (culturel, touristique...) ou d'études en aménagement territorial et/ou urbanisme
- chef de projet

Ces professionnels sont aussi bien des responsables d'équipes en animation locale que des porteurs de projets.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 819 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	27 689
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	22 %

Familles professionnelles (FAP)

A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers
G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel
J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports
J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme
J6X90 — Cadres des transports et du tourisme
N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement
N1X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants-chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.flsh.unilim.fr>

Université de Limoges

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19258/>